

Burkina Faso. Constitution du dossier en France, pièces à fournir

- Copie intégrale du livret de famille des candidats,
- Extrait d'acte de mariage,
- Copie intégrale de l'acte de naissance des candidats,
- Justificatifs de domicile (quittance de loyer, acte ou attestation notarié de propriété),
- Agrément d'adoption,
- Rapport d'enquête sociale,
- Rapport d'enquête psychologique,
- Certificat médical pour chacun des candidats,
- Attestation de travail précisant la date d'entrée en fonction et la nature des activités exercées, pour chacun des candidats,
- Fiche de paie ou avis d'imposition ou attestation comptable, pour chacun des candidats,
- Extrait du Casier judiciaire (bulletin n°3) de chacun des candidats,
- Deux demandes écrites motivées, timbrées à 200F.CFA, dont l'une adressée au MASSN et l'autre au Président du Tribunal de Grande Instance expliquant les motivations et précisant le profil de l'enfant souhaité,
- Accord écrit du conjoint, le cas échéant,
- Certificat de stérilité, le cas échéant,
- Copie des passeports de chacun des candidats.